

**Municipalité de Saint-René-de-Matane**

**Procès-verbal – Séance ordinaire du 16 janvier 2017**

**Canada  
Province de Québec  
Municipalité de Saint-René-de-Matane**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tenue le lundi 16 janvier 2017 à 19 h 30, à la salle du conseil municipal, située au 178, avenue Saint-René, Saint-René-de-Matane.

**SONT PRÉSENTS**

M. le maire  
Mmes les conseillères

MM. les conseillers

Harold Chassé  
Joyce Bérubé  
Johanne Fillion  
Rémi Fortin  
Jean-Pierre Martel

formant quorum sous la présidence de M. le maire Harold Chassé.

**SONT ABSENTS**

Mme la conseillère  
M. le conseiller

Jessy Leclerc  
Dominic Côté

**EST ÉGALEMENT PRÉSENTE**

Mme la directrice générale  
et secrétaire-trésorière

Yvette Boulay

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

M. le maire Harold Chassé ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

**2017-01-001**

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 16 janvier 2017, et en laissant le point « Affaires nouvelles » ouvert.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2017-01-002**

**LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2016**

La directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay dépose le procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 décembre 2016 et demande simultanément dispense de lecture, les membres du conseil municipal en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance.

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Pierre Martel, et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 décembre 2016.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2017-01-003**

**LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2016**

La directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay dépose le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2016 et demande simultanément dispense de lecture, les membres du conseil municipal en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance.

Il est proposé par Mme la conseillère Joyce Bérubé, et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2016.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2017-01-004

**DES CONSEILLERS PRÉSENTS**  
**APPROBATION DES COMPTES À PAYER, DES CHÈQUES, PRÉLÈVEMENTS ET SALAIRES**  
**ÉMIS PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE**

Il est proposé par M. le conseiller Rémi Fortin, et résolu :

**D'**approuver la liste des comptes à payer pour un montant de soixante-six mille trois cent quatre-vingt dollars et soixante-quatorze (66 380,74 \$), la liste des prélèvements bancaires au montant de onze mille cent vingt-huit dollars et cinquante-cinq (11 128,55\$), et les salaires nets payés au montant de quatorze mille sept cent quatre-vingt-quatre dollars et cinquante-six (14 784,56 \$).

**D'**imputer ces dépenses au fonds d'administration de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, représentant un grand total de quatre-vingt-douze mille deux cent quatre-vingt-treize dollars et quatre-vingt-cinq (92 293,85 \$). Ces dépenses comportent les chèques numérotés de 410 à 440.

**QUE** ces documents font partie intégrante du présent procès-verbal comme s'ils sont ici au long reproduits.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**Certificat de disponibilité de crédits**

Je soussignée, Yvette Boulay, g.m.a. directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du *Code municipal du Québec*, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

2017-01-005

**DÉPÔT - LISTE DES ARRIÉRÉS DE TAXES AU 16 JANVIER 2017**

**CONSIDÉRANT** le dépôt de la liste des arriérés de taxes municipales, en date du 16 janvier 2017, par Mme Yvette Boulay, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-René-de-Matane;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Pierre Martel, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**DE** prendre acte du dépôt de la liste des arriérés de taxes municipales au 16 janvier 2017.

**D'**autoriser l'envoi par courrier recommandé d'un avis de vente d'immeubles pour taxes aux propriétaires ayant des taxes municipales dues concernant l'exercice financier 2015, et dont les noms figurent sur la liste datée du 16 janvier 2017.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2017-01-006

**PRISE D'ACTE - MOUVEMENT DU PERSONNEL AU 16 JANVIER 2017**

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

**DE** prendre acte du mouvement du personnel de la Municipalité de Saint-René-de-Matane au 16 janvier 2017, à savoir :

**Embauche**

**Gilles Fortin**                      Personnel surnuméraire – Travaux publics                      12 décembre 2016

**Terminaison**

Diane Gagnon                      Adjointe administrative – Retraite                      31 décembre 2016

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS – APPEL D'OFFRES SUR INVITATION – SURVEILLANCE DES TRAVAUX – RÉFECTION DES INSTALLATIONS DE PRODUCTION D'EAU POTABLE ET DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE – 2<sup>e</sup> APPEL D'OFFRES**

Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay dépose le procès-verbal de l'ouverture des soumissions du 10 janvier 2017 dans le cadre de l'appel d'offres relativement à la réfection des installations de production d'eau potable et de distribution de l'eau potable.

**RECOMMANDATION - COMITÉ DE SÉLECTION - SURVEILLANCE DES TRAVAUX – RÉFECTION DES INSTALLATIONS DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE**

Le Comité de sélection recommande le plus bas soumissionnaire soit la firme Tétra Tech QI inc.

2017-01-007

**ADJUDICATION DE CONTRAT – SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES INSTALLATIONS DE PRODUCTION D'EAU POTABLE ET DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE**

**CONSIDÉRANT** la résolution 2016-12-295 autorisant un 2<sup>e</sup> appel d'offres sur invitation écrite à au moins trois (3) entreprises, concernant la surveillance des travaux de réfection des installations de production d'eau potable et de distribution d'eau potable;

**CONSIDÉRANT QUE** deux (2) soumissions ont été reçues comme il appert au procès-verbal d'ouverture des soumissions, en date du 10 janvier 2017;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. le conseiller Rémi Fortin, et résolu :

D'adjuger en faveur du plus bas soumissionnaire conforme, soit Tetra Tech QI inc. le contrat concernant la surveillance des travaux de réfection des installations de production et de distribution d'eau potable, pour la somme vingt et un mille huit cent dix dollars et soixante-seize ( 21 810,76 \$), taxes en sus, le tout conformément aux documents d'appel d'offres et à la soumission de l'entreprise, datée du 6 janvier 2017.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2017-01-008

**GRAND PRIX CYCLISTE DE LA MATAPÉDIA – AUTORISATION DE CIRCULER SUR LE CHEMIN DE LA COULÉE CARRIER ET LA ROUTE 195 – AUTORISATION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE.**

**CONSIDÉRANT QUE** du 9 au 13 août 2017, la région accueillera un évènement cycliste de haut niveau;

**CONSIDÉRANT QUE** le dimanche 13 août 2017, le Grand Prix cycliste de La Matapédia empruntera certaines routes du territoire Saint-René;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Pierre Martel, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'autoriser l'organisation du Grand Prix cycliste de La Matapédia à emprunter le chemin de la Coulée Carrier et la route 195 faisant partie du territoire Saint-René lors de l'évènement qui se déroulera le 13 août 2017.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**DÉMISSION – M. DOMINIC CÔTÉ - CONSEILLER AU SIÈGE N° 5 DU CONSEIL MUNICIPAL - MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE**

Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay fait lecture de la lettre de démission de M. le conseiller Dominic Côté, conseiller au siège n° 5 du conseil municipal. La démission est effective à compter du 16 janvier 2016. La directrice générale informe que le siège n° 5 du conseil municipal est devenu vacant à compter du 16 janvier 2017.

2017-01-009

**VACANCE AU SIÈGE N° 5 DU CONSEIL MUNICIPAL - MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE**

**Municipalité de Saint-René-de-Matane**

**Procès-verbal – Séance ordinaire du 16 janvier 2017**

**CONSIDÉRANT** la démission de M. Dominic Côté au siège n° 5 du conseil municipal de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, et ce, à compter du 16 janvier 2016;

**CONSIDÉRANT QU'**il ne reste que dix (10) mois avant la prochaine élection générale, prévue en novembre 2017;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Mme la conseillère Joyce Bérubé, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** le siège n° 5 du conseil municipal de la Municipalité de Saint-René-de-Matane demeure vacant.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**AVIS DE MOTION- RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-01, INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 2008-12 »**

M. le conseiller Rémi Fortin donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une prochaine séance du conseil municipal, le règlement numéro 2017-01, intitulé « Règlement modifiant le Règlement de construction numéro 2008-12 ».

**QUE** le projet de règlement numéro 2017-01 modifiera l'article 4.1 afin d'ajouter les conteneurs maritimes et autres véhicules à la liste des éléments dont l'emploi est prohibé pour la construction de bâtiments.

**QU'**une assemblée publique de consultation aura lieu le 6 février 2017 à compter de 19 h, au 178, avenue Saint-René, Saint-René-de-Matane.

**AFFAIRES NOUVELLES**

Il n'y a aucun sujet à ajouter et à discuter à ce point de l'ordre du jour.

**QUESTIONS DU PUBLIC**

M. le maire Harold Chassé invite les personnes présentes à se prévaloir de cette période de questions.

**2017-01-010**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

**DE** lever la séance ordinaire du 16 janvier 2017, l'ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 19 h 47.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

---

**Harold Chassé**  
**Président de la séance**

Je soussigné, Harold Chassé, maire de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

---

**Harold Chassé**  
**Maire**

---

**Yvette Boulay, g.m.a.**  
**Directrice générale**  
**et secrétaire-trésorière**